



District de l'Hérault de Football

COMMISSION SENIORS

Réunion du 26/11/2025

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langelfeld – Bruno Lefevre**

Excusé : **M. Sylvain Sanna**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 19/11/2025 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

ERRATUM

Procès-verbal de la réunion du 19/11/2025

Rubrique Absence de désignation du responsable sécurité

Vu les feuilles de matchs,
Vu les rapports des officiels,

Conformément aux dispositions de l'Article 15 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 30 € pour absence de désignation du Responsable Sécurité lors des rencontres suivantes :

...

M. CELLENEUVE 2 (550843)

55112703 – Challenge Maurice Martin du 16/11/2025

Amende : 30 €

Courriel du club A.S. DE CELLENEUVE du : le responsable sécurité avait bien été indiqué à l'officiel qui ne l'a pas retranscrit sur la FMI, fait confirmé par l'arbitre le 25/11/2025.

Par conséquent, la Commission ANNULE L'AMENDE.

RAPPEL – COUPES

Les tirages au sort des 16^e de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors et Challenge Maurice Martin du 21/12/2025 ainsi que des 16^e de Finale de Coupe de l'Hérault Vétérans du 09/01/2026 auront lieu le mercredi 03/12/2025 à 14h dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierrevives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

D3

⚽ Poule C

MARAUSSAN AO 1/PUIMISSON AS 1

Du 09/11/2025, reportée à l'avance

Est reportée au 21/12/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

D5

⚽ Poule A

O. VEDASIEN 1/RC MTP CEVENNES 2

Du 07/12/2025

RC MTP CEVENNES 2/ O. VEDASIEN 1

Du 12/04/2026

Sont inversées



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



(Accord footclubs)

VÉTÉRANS

⚽ Poule E

SUD HERAULT FO 34/CAZOULS MAR MAU 33

Du 05/12/2025

Est reportée au 12/12/2025

(Accord footclubs)

ABSENCE DE DÉSIGNATION DU RESPONSABLE SÉCURITÉ

Vu les feuilles de matchs,
Vu les rapports des officiels,

Conformément aux dispositions de l'Article 15 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 30 € pour absence de désignation du Responsable Sécurité lors des rencontres suivantes :

ST MARTIN LONDRES US 1 (503184)

54102795 – D4 (A) du 22/11/2025

Amende : 30 €

VALERGUES AS 2 (527810)

54102792 – D4 (A) du 23/11/2025

Amende : 30 €

LUNEL-VIEL US 1 (503252)

54102794 – D4 (A) du 23/11/2025

Amende : 30 €

MIREVAL AS 2 (524047)

54090592 – D4 (B) du 23/11/2025

Amende : 30 €

VIL. MAGUELONE 2 (51224)

54090593 – D4 (B) du 23/11/2025

Amende : 30 €

TEYRAN ASP 1 (527784)

54090594 – D4 (B) du 23/11/2025

Amende : 30 €

MUC FOOTBALL 1 (547644)

54090597 – D4 (B) du 23/11/2025

Amende : 30 €

SAUVIAN FC 2 (580725)

54090986 – D4 (C) du 23/11/2025

Amende : 30 €



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



NEZIGNAN EVEQUES ES 1 (536792)

54090989 – D4 (C) du 23/11/2025

Amende : 30 €

ST MARTIN LONDRES US 2 (503184)

54103054 – D5 (A) du 23/11/2025

Amende : 30 €

MUDAISSON ES 1 (503303)

54103057 – D5 (A) du 23/11/2025

Amende : 30 €

COEUR HERAULT-CAUX 2 (551642)

54091119 – D5 (B) du 23/11/2025

Amende : 30 €

ASM34 3 (561208)

54091117 – D5 (B) du 23/11/2025

Amende : 30 €

VALROS AS 1 (539300)

54091122 – D5 (B) du 23/11/2025

Amende : 30 €

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

MEZE STADE FC 33 (581335)

54231917 – Vétérans (B) du 21/11/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1€

(Données écrasées par une récupération malencontreuse des rencontres)

ACADEMIE VEDASIENNE 31 (565297)

54226853 – Vétérans (C) du 21/11/2025

Amende : 3^e infraction : 50 € (cf. PV du 22/10/2025)

(Aucune opération FMI)

ALIGNAN AC 33 (521880)

54231423 – Vétérans (D) du 14/11/2025

Amende : 1^{ère} infraction : 1€

(Récupération des données trop tardive)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 f) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 03/12/2025



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou